



## Séance du Conseil municipal du mardi 7 février 2023

### Procès-verbal

---

<b>Présents</b>	Mme Isabelle MERMOUD, présidente	<b>Exécutif</b>	M. René JEMMELY, maire
	M. Jacques HUTIN, vice-président		M. Olivier GOY, adjoint
	M. Blaise BOSSON		
	M. Thierry BUBLOZ		
	Mme Adélaïde CRUCHON	<b>Secrétaire</b>	M. Henri GANGLOFF
	Mme Candice EISSLER-GROS		
	M. Patrick FISCHLER	<b>Procès-verbaliste</b>	M. Giovanni ERRICHELLI
	M. Philippe ISELI		
	M. Daniel MENETREY		
Mme Ursula ZIELAZEK			
<b>Excusés</b>	Mmes Françoise CERUTTI, Sophie DÖRFLIGER, Alessia SCHMID M. Éric GARDI		

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2022
  2. Communications du bureau du Conseil municipal
  3. Communications de l'Exécutif
  4. Propositions de l'Exécutif
- Délibérations**
- D 01-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 10'770.- pour la mise à jour du cadastre du réseau d'assainissement des eaux
  - D 02-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 11'500.- pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293EP sur le tronçon 292-293EP
  - D 03-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 53'850.- pour une étude sur le délestage du réseau EP d'Athenaz et d'Avusy et la création de bassins de rétention
  - D 04-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 88'314.- pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire
  - D 05-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 5'385.- pour une étude de mise à niveau des chambres enterrées



- D 06-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 5'385.- pour une étude d'optimisation du raccordement du réseau secondaire EP de la route de Sézegnin dans la chambre 272EP
  - D 07-2023 P ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 51'696.- pour l'entretien constructif durant l'année 2023
5. Propositions de motions et de résolutions
  6. Communications des commissions
  7. Communication des dates des prochaines commissions
  8. Questions et divers
- 

**Mme MERMOUD**, présidente du Conseil, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre formellement la séance à 20 h 01 ; elle prie le Conseil de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes CERUTTI, DÖRFLIGER, SCHMID** et de **M. GARDI**, puis procède à la lecture du premier point inscrit à l'ordre de jour :

## 1. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13.12.2022**

Après que la présidente du Conseil a eu passé en revue le document en question page après page, sans qu'aucune remarque n'ait été soulevée, le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022 est adopté **à l'unanimité (9)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. **Communications du Bureau du Conseil municipal**

Aucune communication formelle du Bureau n'est rapportée.

## 3. **Communications de l'Exécutif**

### 3.1 **Sablère du Cannelet SA**

**M. JEMMELY** évoque les récentes communications de la presse et des médias, notamment le fait que la commune ait été déboutée par le Tribunal fédéral (TF) sur sa demande de levée de l'effet suspensif, les arguments avancés n'ayant pas été retenus par la haute instance. Il ajoute que d'autres démarches de nature médiatique interviendront, parallèlement à la poursuite de la procédure judiciaire. En effet, la commune est toujours dans l'attente de la décision du Tribunal Administratif de Première



Instance (TAPI), contre le recours de l'échéancier proposé par le GESDEC. Par ailleurs, l'Exécutif a appris que le site en question était officiellement répertorié au cadastre des sites pollués du canton, ce pourquoi des rapports complets à ce sujet ont été demandés.

### **3.2 Travaux**

**M. JEMMELY** annonce que les travaux de la fontaine de Sézegnin sont désormais achevés, seuls les SIG doivent encore intervenir, ces prochains jours, pour y rétablir un éclairage public de nouvelle génération. Une inauguration officielle aura lieu fin février ou début mars 2023.

### **3.3 Modération du trafic à 30 km/h**

**M. JEMMELY** informe que l'autorisation déposée par le bureau CSD doit être revue et complétée, afin de répondre aux exigences de l'OCT ; une rencontre avec l'office en question est prévue sous peu, tandis qu'un autre mandataire réintroduira la demande.

### **3.4 Passage aux petites douanes**

**M. JEMMELY** rappelle que les accords signés avec les autorités voisines devaient se terminer fin décembre 2022 ; toutefois, les objectifs de diminution du trafic à 50% n'ayant pas été atteints, sur recommandation du Conseiller d'État en charge, un avenant sera signé pour une reconduction de la mesure durant 6 mois supplémentaires. Accessoirement, il rappelle que les accords de Schengen prévoient formellement que les douanes soient toujours ouvertes, sans aucune discontinuité en ce qui concerne la libre circulation des personnes.

### **3.5 Centenaire à Avusy**

**M. JEMMELY** annonce que cette année, au mois de juin, la commune aura le plaisir de célébrer une première habitante centenaire ; un événement sera organisé pour fêter cela, en accord avec la famille de l'intéressée.

### **3.6 Cuisines scolaires**

**M. JEMMELY** constate que les enfants ne consomment généralement qu'un seul des deux plats quotidiens imposés par le label « Fourchette verte », ce qui génère un surplus considérable de déchets alimentaires. Aussi, et au risque de perdre ce label, dès le début de cette année, un seul plat végétarien sera proposé sur les quatre menus composés hebdomadairement.



### **3.7 Convention de servitude en faveur des époux Demierre**

**M. JEMMELY** revient sur le projet de convention en faveur des intéressés, en annonçant que ces derniers ne sont pas disposés à réduire dans le temps l'usage de la servitude en question.

Après en avoir débattu longuement, étant relevé le mécontentement de plusieurs élus, qui estiment que les conditions posées par les intéressés n'occupent pas la bonne forme, après avoir entendu les remarques d'autres élus, qui considèrent qu'une mise à disposition permanente et indéfinie ne saurait être justifiée, considérant aussi que les intéressés ont refusé la proposition d'achat qui leur avait été faite, estimant qu'il faille objectivement poser une limite temporelle à la jouissance de ce terrain public communal, afin de préserver les intérêts du plus grand nombre, il est procédé au vote de la proposition suivante :

**Par 6 voix POUR, aucune voix CONTRE et 3 abstentions (9)**, le Conseil invite l'Exécutif à signifier aux intéressés que seule une servitude limitée aux héritiers et pour 100 ans au maximum est acceptable, tandis que les deux dispositions sont assorties de la contrainte qu'aucune transmission de ladite servitude ne soit possible en cas de vente à des tierces personnes.

### **3.8 Solidarité en faveur de la Turquie**

**M. GOY** indique que l'Exécutif a participé à la solidarité internationale en faveur de la Turquie, en octroyant un don de CHF 1'000.- en faveur des sinistrés du séisme.

## **4. Propositions de l'Exécutif**

Après que la Présidente du Conseil en a lu les invites, que le Maire en a expliqué les enjeux, tout en précisant qu'après rétrocession par le FIA, seule la TVA restera due sur l'ensemble des montants concernés, étant considérées leur nature et leur portée analogues, pour des raisons de rationalisation et après en avoir accepté le principe à **l'unanimité des votants (9)**, l'ensemble des délibérations proposées à ce point de l'ordre du jour sont traitées en bloc et d'un seul vote.

Pour des raisons formelles et administratives, les délibérations proposées et les décisions qu'elles impliquent sont toutefois présentées dans leurs détails.



**4.1 D 01-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 10'770.- pour la mise à jour du cadastre du réseau d'assainissement des eaux**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 10'770.- pour la mise à jour du cadastre du réseau d'assainissement des eaux.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**4.2 D 02-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 11'500.- pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293P sur le tronçon 292-293EP**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 11'500.- pour une étude sur le remplacement d'ouvrages sur le réseau d'eau pluviale (ci-après EP) en amont de la chambre 293EP sur le tronçon 292-293EP.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**4.3 D 03-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 53'850.- pour une étude sur le délestage du réseau d'eau pluviale d'Athenaz et d'Avusy et la création de bassins de rétention.**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 53'850.- pour une étude sur le délestage du réseau d'eau pluviale d'Athenaz et d'Avusy et la création de bassins de rétention.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**4.4 D 04-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 88'314.- pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 88'314.- pour la séparation des chambres doubles sur le réseau primaire et secondaire.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**4.5 D 05-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 5'385.- pour une étude de mise à niveau des chambres enterrées**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 5'385.- pour une étude de mise à niveau des chambres enterrées.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.313 20.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**4.6 D 06-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 5'385.- pour une étude d'optimisation du raccordement du réseau secondaire d'eau pluviale de la route de Sézegnin dans la chambre 272EP**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 5'385.- pour une étude d'optimisation du raccordement du réseau secondaire d'eau pluviale de la route de Sézegnin dans la chambre 272EP.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.31320.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.



**4.7 D 07-2023 P : proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 51'696.- pour l'entretien constructif durant l'année 2023**

La présidente du Conseil donne lecture de l'invite de la délibération, puis propose d'en voter l'entrée en matière, ce qui est accepté **à l'unanimité des votants (9)**.

Aucune remarque ni commentaire n'étant sollicités, sur proposition du Maire, le Conseil municipal, réuni en séance ordinaire le 7 février 2023,

**À l'UNANIMITÉ des votants (9),**

**DÉCIDE**

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de CHF 51'696.- pour l'entretien constructif durant l'année 2023.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2023, compte 7206.31430.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

**5. Proposition de motions et de résolutions**

Néant.

**6. Communications des commissions**

**6.1 Commission économie et agriculture**

**M. FISCHLER** rapporte que la commission a abordé le problème des déchets et des conséquences que les nouvelles lois et règlements impliquent, tout en précisant que l'Exécutif de chaque commune a la charge du déploiement des mesures préconisées.

**6.2 Commission terrains Portier**

**M. HUTIN** informe que les premiers travaux débuteront en février, par l'abattage d'arbres, puis par le démontage de la fontaine d'Athenaz. Une séance d'information avec les riverains ceinturant la parcelle est prévue la semaine prochaine.

**M. JEMMELY** complète les informations données en indiquant que les premières soumissions pour les travaux de terrassement et de gros œuvre seront envoyées sous peu, tandis que leur réalisation interviendra durant la période de vacances estivales, afin de limiter les nuisances sonores à subir par les riverains.



## 7. Communication des dates des prochaines commissions

- |  |                 |       |
|--|-----------------|-------|
| ▪ Commission économie et agriculture : | à fixer         |       |
| ▪ Commission sociale :                 | 6 mars 2023 à   | 20h00 |
| ▪ Commission finances :                | à fixer         |       |
| ▪ Commission aménagement et travaux :  | 17 avril 2023 à | 18h30 |
| ▪ Commission environnement :           | 13 mars 2023 à  | 20h00 |
| ▪ Commission ad hoc plan directeur :   | à fixer         |       |
| ▪ Commission ad hoc terrains Portier : | à fixer         |       |
| ▪ Commission sablière du Cannelet SA : | en suspens      |       |

## 8. Questions et divers

- 8.1 **Mme ZIELAZEK** informe que l'association en faveur du Burkina Faso organisera à Laconnex, le 12 mars prochain, un concert assorti de la vente de tableaux. Par avance, elle remercie les élus de leur présence et pour la publicité qu'ils en feront.
- 8.2 **Mme EISSLER-GROS** regrette ne pas avoir été informée préalablement à la réunion qui se tiendra le 19 février, réunion qu'elle estime en lien avec la Commission ad hoc.  
**M. JEMMELY** indique que la séance prévue ne concerne pas vraiment la Commission en elle-même, mais plutôt des questions de gestion et de coordination entre les architectes et les riverains.
- 8.3 **M. FISCHLER** revient sur le sujet de la modération du trafic, pour suggérer de prendre des mesures similaires à celles que la commune de Cartigny a adoptées par arrêté pour rendre sans issue ou condamner une de ses routes. **M. JEMMELY** confirme que ce genre de disposition pourrait effectivement être employée, tandis que **M. GOY** précise que cela n'est vraisemblablement possible que dans les cas de routes non structurantes, de faible importance cantonale.
- 8.4 **M. HUTIN** rappelle que l'inauguration des nouveaux terrains de foot à Laconnex aura lieu le 4 juin 2023, parallèlement au 150<sup>e</sup> anniversaire du club, tout en indiquant ne pas pouvoir y assister personnellement.
- 8.5 **M. MENETREY** demande à quelle échéance le nouveau plan communal sera disponible ; **M. JEMMELY** lui indique que le document sera disponible et applicable aussitôt après avoir été accepté par le Conseil d'État.



**8.6** **Mme MERMOUD** rapporte, pour le compte de **Mme DÖRFLIGER**, une question relative aux TPG, à savoir s'il est possible de demander une prolongation de la ligne « L » jusqu'aux Esserts, afin de faciliter le déplacement de diverses catégories de personnes. **M. JEMMELY** ne manquera pas de rapporter à nouveau la suggestion à la Régie en question.

Par ailleurs et pour son propre compte, elle évoque l'épisode de la battue organisée par des chasseurs venus de France, avec franchissement de la frontière suisse et munis de leurs armes; elle s'interroge sur les éventuelles mesures qui auraient été prises. L'Exécutif ne manquera pas de s'informer plus en détail auprès du Garde faune ou des services de Police cantonale.

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**

**La présidente du Conseil clôt la séance à 21 h 32.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**La présidente du Conseil**